



CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS DE TENNIS QUÉBEC

En tant qu'officiel de Tennis Québec, j'accepte de respecter le Code de conduite suivant. J'accepte également de maintenir les hauts standards de professionnalisme et de conduite requis de tous les officiels travaillant sous le Code de conduite des officiels de Tennis Québec.

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiel (le) s. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer dans le respect des règles de jeu et la protection des participantes et des participants. Pourtant, les décisions des officier (le) s sont souvent la source de nombreuses frustrations, leur jugement faisant rarement l'unanimité.

Un(e) officier (le) efficace et compétent doit donc :

1. Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée;
2. Avoir une vision naturelle ou corrigée de 20-20 et une ouïe normale;
3. Étudier, comprendre et maîtriser les Règles du jeu et leur interprétation et se conformer aux règles énoncées;
4. Protéger l'intégrité de la compétition et de la sécurité des participantes et des participants;
5. Communiquer de manière respectueuse avec les participantes et les participants et s'assurer que tout un chacun soit traité avec respect et équité;
6. Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable, et avec discernement et ne pas entrer en relation avec les participantes ou participants et ne poser aucun geste qui jette le doute sur leur impartialité comme officier;
7. Déclarer toute situation potentielle de conflit d'intérêt au directeur technique de Tennis Québec;
8. Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participantes et des participants;
9. Planifier l'ensemble des activités de façon à n'être jamais seul(e) dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social) ;

Plus particulièrement :

- Les communications électroniques entre une participante ou un participant et un(e) officier (le) doivent inclure les parents de la participante ou du participant si elle ou il est âgé de moins de 18 ans;
- Les envois électroniques de groupe doivent être privilégiés aux messages privés;

- L'officiel (le) doit demander la présence d'un autre adulte lorsqu'une participante ou un participant le visite à son bureau ou son local;
 - L'officiel (le) ne doit pas conduire les participantes ou les participants de moins de 18 ans vers ou de retour d'une activité (pratique, partie, compétition ou autre);
 - L'officiel (le) doit limiter les visites dans les chambres d'hôtel;
10. Être ponctuel dans toutes les compétitions où elle ou il est assigné;
 11. Se vêtir et garder une apparence qui convienne à la dignité et à l'intégrité du jeu de tennis;
 12. S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolisée ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions;
 13. Respecter les lois criminelles qui s'appliquent dans toute juridiction. Cette obligation est violée lorsqu'un officiel est trouvé coupable d'un acte criminel, ou inscrit un plaidoyer de culpabilité ou de non contestation à une accusation criminelle, pour toute infraction dans toute juridiction.
 14. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site www.sportbienetre.ca;
 15. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre;
 16. Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai à Tennis Québec ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard;
 17. Ne manifester aucun autre comportement qui, tout compte fait, pourrait généralement être considéré comme honteux, scandaleux, déshonorant, contraire au code professionnel ou comme une source d'embarras pour Tennis Québec;

Un officiel qui transgresse les règles de conduite pourrait voir son statut d'officiel modifié, suspendu ou annulé par Tennis Québec, et sera soumis aux procédures disciplinaires. Une violation de ces critères pourrait entraîner un renvoi immédiat de l'événement et/ou la discontinuation de toute tâche future et/ou une révocation du statut d'officiel.

J'ai lu et compris les informations ci-dessus et j'accepte de respecter ce code de conduite.

J'ai lu, compris et accepte les termes de la Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité.

De plus, je comprends que cette entente, qui pourrait être modifiée de temps en temps, restera en vigueur jusqu'au moment où j'avise par écrit Tennis Québec du désir de quitter la fonction d'officiel auprès de la Fédération.

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

À jour en date du 4 février 2021